

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 06 décembre 2022.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- BURLLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- JEGU Josianne donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M'BAREK Sébastien

*Copies réalisées, copies jointes :*

*en Préfecture le* **Délibération n°2022-124**

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

#### **FINANCES**

#### **BUDGET 2023 – AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE**

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette délibération prévoit donc les autorisations budgétaires par chapitre en section d'investissement en 2023 avant le vote du budget primitif prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- AUTORISE pour l'exercice 2023, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2022 selon la répartition par budget et par chapitre indiquée ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

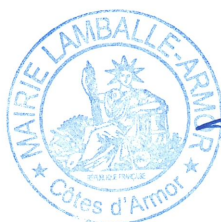
**Abstention : 5 – Mme MERIAN (+ pouvoir de Mme GOASTER). MM. de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **20 DEC. 2022**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2022**

**De la publication le 22 DEC. 2022**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*

**Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET**

## Répartition par budget et par chapitre

Budget principal		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	181 207,97	45 301,99	45 301,99
Chapitre 204	Subventions d'équipement	612 583,04	153 145,76	153 145,76
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	721 952,83	180 488,21	180 488,21
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 058 027,45	1 014 506,86	1 014 506,86
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00	20 000,00	20 000,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 500,00	375,00	375,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	550,00	137,50	137,50
<b>TOTAL</b>		<b>5 655 821,29</b>	<b>1 413 955,32</b>	<b>1 413 955,32</b>

Budget annexe commerces multi-services Meslin		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	18 012,85	4 503,21	4 503,21
<b>TOTAL</b>		<b>18 012,85</b>	<b>4 503,21</b>	<b>4 503,21</b>

Budget annexe Pont Grossard		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe ZAC du Liffré		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe résidence Le Courtil-Meslin		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Trégomar - lotissement rue des écoles		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-

Budget annexe Lotissement Planguenoual		Crédits ouverts 2022 hors reports	Calcul 25 % par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2023 avant vote BP
<b>TOTAL</b>	<i>Non concerné</i>	-	-	-